FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES
FORCE OUVRIERE

46,rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS
Tél : 01.44.83.65.55 – Fax : 01.42.46.97.80
E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : http://www.fo-fonctionnaires.fr

La réorganisation territoriale de l'Etat inquiète

Les deux préfets de Bourgogne et de Franche-Comté ont présenté, le 19 mars 2015 de manière informelle aux membres de la formation spécialisée n° 5 du Conseil commun de la fonction publique, leurs premières pistes pour la réorganisation des services régionaux de l'État dans leurs territoires. La version finale de leur rapport, commandé par Manuel Valls, devrait être rendue tout début avril. Certaines premières pistes sont ambitieuses en matière de ressources humaines, et sont plutôt bien accueillies par les syndicats. Mais l'inquiétude, notamment concernant les mobilités, ne faiblit pas.

« Les propositions en matière de ressources humaines « décoiffent » », commente Guy Barbier, secrétaire général de l'Unsa – fonction publique. Figurent en effet notamment des dispositifs facilitant le départ à la retraite ou la cessation progressive d'activité, la proposition d'établir une priorité d'affectation, d'instaurer une mobilité inter fonction publique, etc.

Les deux préfets restent prudents, en attendant de produire leurs propositions définitives, mais soulignent eux-mêmes le flou entourant cette réforme, rapportent les syndicats. Les contours de la loi Notre restent effet encore inconnus dans le détail, le texte étant encore en cours de discussion, de même que l'implantation des capitales de région (qui devraient être annoncées en avril par Manuel Valls) ; les conclusions de la réforme sur la redéfinition des missions de l'Etat (incluant le volet départemental et non plus uniquement régional cette fois) menée par Thierry Mandon restent aussi inconnues…

« Une RGPP en pire » - « Cette accumulation de réformes est anxiogène pour les agents. Il s'agit d'un vaste projet à mener en moins de six mois. Notre crainte, c'est d'assister à une RGPP en pire », insiste Denis Turbet-Delof, délégué général à la fonction publique de Solidaires.

Tous insistent sur les inquiétudes quant au nombre de cas de « mobilité forcée ». Les agents concernés auront-ils le temps de se préparer et d'anticiper ? Dans quelles conditions ? « Le projet de loi « déontologie » prévoit en son article 23, pour le fonctionnaire dont l'emploi est supprimé, une priorité d'affectation, ce qui changera complètement la donne en matière de mobilité dans la fonction publique », souligne en outre Christian Grolier , secrétaire général du syndicat FGF-FO.

Enfin, les deux préfets ne se prononcent pas clairement sur un scenario de réorganisation des services déconcentrés. Ils pourraient porter leur choix sur un site régional « pilote », avec la conservation des autres implantations régionales.

Publié le 23/03/2015 • Par Agathe Vovard - La gazette.fr